



Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et du Développement Rural



Unité de Statistique Agricole et Informatique

Service de Recensement et d'Enquête Agricoles
(SREA)

RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE PRODUCTION AGRICOLE DES CAMPAGNES DE PRINTEMPS, D'AUTOMNE ET D'HIVER 2024

Août 2025

PARSA

PROJET D'AGRICULTURE RESILIENTE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU
DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)**

**UNITÉ DE STATISTIQUE AGRICOLE ET D'INFORMATIQUE
(USAI)**

**SERVICE DE RECENSEMENT ET D'ENQUÊTE AGRICOLES
(SREA)**

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE PRODUCTION
AGRICOLE DES CAMPAGNES DE PRINTEMPS,
D'AUTOMNE ET D'HIVER 2024**

Document élaboré par : John Wilkens Peterson JEAN FRANCOIS,
Économiste, Spécialiste en Développement, MSc.,
Cadre Senior à l'USAI

Relu par : Charlie Brown VICIERE, Statisticien
Coordonnateur Adjoint de l'USAI

Approuvé par : Charlie Brown VICIERE, Statisticien
Coordonnateur Adjoint de l'USAI

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE : OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	6
1.1. Objectifs.....	7
1.2. Approche méthodologique	7
1.2.1. Échantillonnage.....	7
1.2.2. Organisation de la collecte.....	8
DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTATS POUR LES PRINCIPALES CULTURES	11
2.1. Céréales	12
2.2. Légumineuses	13
2.3. Tubercules.....	15
2.4.- Banane plantain	16
TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS POUR LES PRINCIPALES ESPÈCES FRUITIÈRES	17
QUATRIÈME PARTIE : RÉSULTATS POUR L'ÉLEVAGE ET LA PRODUCTION ANIMALE	21
4.1. Le cheptel	22
4.1.1. La population de mâle.....	22
4.1.2. La population de femelle	23
4.1.3. Le cheptel par espèce	23
4.2. Population de volailles.....	25
4.3. Production d'œufs.....	26
4.4. Production de lait	27
CONCLUSION	28

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAC	: Bureau Agricole Communal
DDA	: Direction Départementale Agricole
ENPA	: Enquête Nationale de la Production Agricole
EPA	: Enquête de Production Agricole
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
MARNDR	: Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
PARSA	: Projet d’Agriculture Résiliente pour la Sécurité Alimentaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SIMA	: Système d’Information sur les Marchés Agricoles
SPSA	: Système Permanent de Statistique Agricole
RGA	: Recensement Général de l’Agriculture
SSSAI	: Sous-Structure de Statistique Agricole et d’Informatique
USAI	: Unité de Statistique Agricole et d’Informatique

INTRODUCTION

À la fin du projet de Recensement Général de l'Agriculture (RGA) en octobre 2012, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), à travers sa Sous-Structure de Statistique Agricole et Informatique (SSSAI), devenue maintenant l'Unité de Statistique Agricole et Informatique (USAI), a mis en place le Système Permanent de Statistique Agricole (SPSA). Cette initiative témoigne de la volonté des autorités de :

1. Répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins urgents en statistiques agricoles des décideurs et des acteurs œuvrant dans le secteur ;
2. Comblent le vide informationnel qui existe depuis toujours au niveau de ce secteur.

Compte tenu de la limitation des ressources financières et d'autres contraintes organisationnelles, l'USAI se trouve encore dans l'impossibilité de mettre en œuvre tous les aspects du SPSA. Pour le moment, ses principales activités tournent autour de la réalisation d'enquêtes nationales de production agricole (ENPA) et de la collecte de données sur les marchés agricoles. Dans le cadre de ces activités, elle a bénéficié de l'appui de certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Projet d'Agriculture Résiliente pour la Sécurité Alimentaire (PARSA).

Il est important de souligner que les enquêtes nationales de production agricole suscitent un vif intérêt de la part des acteurs du secteur, notamment des autorités du MARNDR. En effet, les données recueillies permettent de prendre des décisions cruciales pour favoriser la croissance de la production agricole, améliorer le revenu des producteurs, et réduire la pauvreté en Haïti. De plus, ces données sont essentielles pour évaluer le poids du secteur agricole dans l'économie nationale.

En février et mars 2024, l'USAI a mené l'Enquête de Production Agricole (EPA) des campagnes de printemps, d'automne et d'hiver 2024. Cette enquête a bénéficié du financement du PARSA.

Ce rapport présente de manière succincte les résultats préliminaires de cette enquête. Il s'articule autour de trois grandes parties :

1. La première partie traite des objectifs et de l'approche méthodologique de l'enquête ;
2. La deuxième partie présente les résultats pour les principales cultures ;
3. La troisième partie expose les résultats pour les espèces fruitières ;
4. La quatrième partie met en lumière les résultats pour l'élevage et la production animale.

PREMIÈRE PARTIE : OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1. Objectifs

- Estimer la production des principales cultures pratiquées en Haïti au cours des campagnes de printemps et d'automne 2024 ;
- Mesurer l'évolution de la population des principales espèces animales élevées dans le pays au cours de la période allant du premier janvier 2024 au 30 juin 2024.

1.2. Approche méthodologique

La présente section méthodologique expose l'ensemble des démarches mises en œuvre pour assurer la qualité et la fiabilité des données recueillies dans le cadre de cette étude. Elle détaille, d'une part, l'approche méthodologique adoptée, en précisant les choix relatifs à l'échantillonnage, notamment la base de sondage, le plan d'échantillonnage et la taille de l'échantillon. D'autre part, elle décrit l'organisation opérationnelle de la collecte, incluant les outils utilisés, les activités de formation, le déroulement de la collecte proprement dite ainsi que les procédures de traitement des données. Ces éléments sont présentés afin de garantir la transparence du processus et de permettre une meilleure compréhension des résultats obtenus.

1.2.1. Échantillonnage

La sous-section consacrée à l'échantillonnage décrit les fondements techniques ayant guidé la sélection des unités enquêtées. Elle précise d'abord la base de sondage utilisée et l'unité statistique retenue pour l'étude. Ensuite, elle présente le plan d'échantillonnage adopté, en mettant en lumière les choix méthodologiques effectués pour assurer la représentativité des données. Enfin, elle indique la taille de l'échantillon mobilisé, en lien avec les objectifs de l'enquête et les contraintes opérationnelles.

1.2.1.1. Base de sondage et unité statistique

L'Enquête de Production Agricole est une enquête par sondage qui utilise le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) comme base pour sélectionner l'échantillon des exploitations agricoles à enquêter. Ainsi, l'unité de sondage est l'exploitation agricole.

1.2.1.2. Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage est basé sur un tirage d'échantillon stratifié à deux degrés ou niveaux.

Au premier niveau, la stratification est construite sur la base de la superficie des zones d'enquête et permet de définir trois strates :

Strate 1 : zone d'enquête $< 500 \text{ cx}^1$;

Strate 2 : $500 \text{ cx} \leq \text{zone d'enquête} \leq 1\,800 \text{ cx}$;

Strate 3 : zone d'enquête $> 1\,800 \text{ cx}$.

Au second niveau, la stratification prend en compte la superficie cultivée au niveau des exploitations et détermine trois nouvelles strates :

Strate 1 : superficie cultivée $< 1 \text{ cx}$;

Strate 2 : $1 \text{ cx} \leq \text{superficie cultivée} \leq 5 \text{ cx}$;

¹ Cx : carreaux

Strate 3 : superficie cultivée > 5 cx.

Une contrainte supplémentaire ajoutée à la stratification est que l'exploitation doit avoir au moins un des sept cultures majeures (maïs, sorgho, riz, haricots, bananes plantains, ignames, patates douces) pour être sélectionnée. Cela permettra d'éviter la sélection de grandes exploitations avec seulement la superficie agricole boisée.

1.2.1.3. Taille de l'échantillon

Les EPA des campagnes de printemps, d'automne et d'hiver 2024 ont été conduites dans seulement quatre départements en raison de contraintes financières et sécuritaires. Au sein de ces régions, 1 886 exploitations agricoles ont été sélectionnées à partir de la base de données du RGA.

1.2.2. Organisation de la collecte

La sous-section relative à l'organisation de la collecte décrit les principales étapes mises en œuvre pour garantir la qualité des données produites. Elle commence par présenter les outils utilisés pour la collecte des informations sur le terrain. Elle aborde ensuite le dispositif de formation mis en place pour préparer les agents enquêteurs et superviseurs. La collecte proprement dite fait l'objet d'un développement spécifique, avant que ne soient détaillées les procédures appliquées pour le traitement et la validation des données recueillies.

1.2.2.1. Outils de collecte

La collecte des données se fait actuellement à l'aide de tablettes qui intègrent les deux composantes de l'ancien dispositif, à savoir le questionnaire et le Système de Positionnement Global (GPS).

1.2.2.2. Formation

Avant le lancement de l'enquête, une session de formation de deux jours est organisée à l'intention des agents enquêteurs.

1.2.2.3. Collecte des données

La section consacrée à la collecte des données fournit des précisions sur le déroulement des activités sur le terrain. Elle débute par une présentation des modalités de mobilisation du personnel impliqué dans l'enquête, en insistant sur la composition et la répartition des équipes. Elle décrit ensuite les données collectées selon les thèmes couverts, les périodes de référence utilisées pour encadrer la déclaration des producteurs, ainsi que la durée effective de la collecte. Ces éléments permettent d'apprécier les conditions opérationnelles dans lesquelles les informations ont été recueillies.

1.2.2.3.1. Mobilisation du personnel de terrain

La collecte des données est assurée par un réseau d'environ 128 enquêteurs répartis à travers les sept départements susmentionnés. Ces enquêteurs travaillent sous le contrôle de 12 superviseurs, dont 95 % sont des Responsables de Statistique et des Assistants-Responsables de Statistique des Cellules de Statistique des Directions Départementales Agricoles.

1.2.2.3.2. Données collectées

Les données collectées concernent la production végétale (y compris la production fruitière) et la production animale.

S'agissant de la *production végétale*, les informations concernent :

- Le nombre de parcelles emblavées par saison ;
- La localisation des parcelles emblavées ;
- La superficie des parcelles emblavées ;
- Les cultures plantées ;
- La quantité de semences utilisées ;
- La quantité de produits récoltés pour chaque culture ;
- La production des principales essences fruitières.

Les données sur la population animale concernent : la population des volailles, la production d'œufs, la population du cheptel, la population du bétail de transport et l'apiculture. Elles portent plus précisément sur le nombre de têtes, le sexe et l'âge du gros et menu bétail. Deux grandes périodes sont considérées pour les inventaires :

- La première période va du premier janvier au trente juin ;
- La deuxième période s'étend du premier juillet au trente-et-un décembre.

Les animaux présents au cours de ces périodes définissent les données de base de l'analyse de la population animale. L'emphase est mise sur les flux d'entrée et de sortie d'animaux à l'intérieur de chaque période.

1.2.2.3.3. Périodes de référence

Les enquêtes de production agricole sont réalisées par campagne ou saison. Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.

En Haïti, l'année agricole compte trois campagnes :

- La première, désignée campagne de printemps, s'étend sur la période allant de mars-avril à juin-juillet ;
- La deuxième, appelée campagne d'automne, couvre la période juillet-août à octobre-novembre ;
- La troisième ou dernière campagne, désignée campagne d'hiver, va de novembre-décembre à février-mars.

Pour les besoins de la collecte, des périodes de référence sont définies par campagne. Il s'agit :

- Printemps : 1^{er} mars au 31 juillet ;
- Automne : 1^{er} août au 30 novembre ;
- Hiver : 1^{er} décembre au dernier jour (28 ou 29) du mois de février.

1.2.2.3.4. Durée de la collecte

La collecte de données s'étend sur une période de trois (3) semaines.

1.2.2.4. *Traitement des données*

Etant donné que la collecte se fait sur tablette, immédiatement après la synchronisation des questionnaires remplis, deux niveaux de redressement sont réalisés : un premier niveau par les superviseurs et le second au niveau du bureau central.

- **Analyse des données**

L'analyse des données est effectuée suivant un processus systématique appliquant des techniques statistiques et/ou logiques pour évaluer les données avant la tabulation.

- **Tabulation des données**

La tabulation se fait avec les logiciels R et CSPRO.

DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTATS POUR LES PRINCIPALES CULTURES

La présente section est consacrée à l'analyse des résultats des enquêtes agricoles réalisées en 2024 pour les principales cultures vivrières, à savoir les céréales, les légumineuses, les tubercules et la banane plantain. Occupant une place centrale dans le système alimentaire national, celle-ci font l'objet d'un suivi rigoureux en raison de leur importance stratégique pour la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Les données recueillies permettent de dresser un état des lieux de la production au cours des trois campagnes agricoles, en mettant en évidence les performances agricoles dans les différents départements concernés, ainsi que les principales tendances observées par rapport à l'année précédente.

2.1. Céréales

La production céréalière est estimée à 28 792 tonnes métriques (TM) en 2024 dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse. Elle a connu une baisse significative de 19,94 % par rapport à l'année précédente. Cette contraction résulte principalement du recul de la production du maïs, du riz et du sorgho.

L'analyse des superficies met en évidence une situation préoccupante : sur les 122 119 hectares emblavés, seulement 66 822 hectares ont été effectivement récoltés, tandis que 52 899 hectares n'ont pas été récoltés à la fin des campagnes agricoles considérées et 2 398 hectares ont été totalement perdus.

▪ Riz

Les récoltes de riz en 2024 dans les quatre départements ont totalisé 4 042 TM. Comparativement à l'année dernière, elles ont chuté de 28,19%. Le volume global est passé de 5 628 TM à 4 042 TM. Cette baisse s'explique principalement par la forte réduction de la production dans le département du Sud, qui est passé de 3 252 à 1 858 TM, soit une chute de 42,86 %. Les Nippes, à l'inverse, affichent une légère progression (de 1 446 à 1 483 TM), tandis que les autres départements accusent également un recul, passant de 930 à 701 TM.

En termes de superficies, un total de 8 655 hectares a été récolté en 2024, contre 7 678 hectares non encore récoltés. Le département du Sud concentre les plus grandes superficies récoltées (5 450 ha) mais présente également un volume élevé de superficies non encore récoltées (6 302 ha), ainsi que des pertes de 283 hectares. Dans les Nippes et les autres départements, les superficies emblavées perdues apparaissent marginales, mais les superficies non récoltées restent significatives par rapport aux superficies récoltées.

▪ Maïs

La production de maïs dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse a connu en 2024 une baisse de 18,9 % par rapport à 2023. Elle est passée de 27 691 TM à 22 458 TM. Cette diminution est particulièrement marquée dans le département du Sud où la production a chuté de 12 441 à 8 591 TM, soit une baisse de près de 31 %. Le Centre demeure le premier contributeur avec 9 744 TM, suivi du Sud, tandis que les départements de la Grand'Anse et des Nippes présentent des productions beaucoup plus modestes.

Concernant les superficies, un total de 51 689 hectares a été récolté en 2024, tandis que 35 564 hectares restent non encore récoltés et 1 602 hectares ont été totalement perdus. Le Centre se

distingue par la plus grande superficie récoltée (28 404 ha), mais aussi par une importante superficie non encore récoltée (18 115 ha). Le Sud, malgré des superficies récoltées importantes (14 233 ha), enregistre également une forte superficie non exploitée (13 451 ha) et des pertes notables (1 016 ha). Dans la Grand'Anse et les Nippes, les superficies récoltées demeurent faibles et accompagnées de pertes non négligeables au regard de leur poids relatif.

▪ Sorgho

La production de sorgho dans les départements du Centre, du Sud et dans quelques autres zones a atteint 2 292 TM en 2024, contre 2 644 TM en 2023, soit une baisse de 13,31 %. Cette diminution masque cependant des dynamiques contrastées entre les départements. Le Centre enregistre une amélioration notable de sa production, passant de 1 201 à 1 631 TM (+35,8 %), tandis que le Sud subit une chute importante (de 861 à 592 TM, soit -31,2 %). Les autres départements affichent une baisse drastique, avec une production réduite de 582 à seulement 69 TM.

En ce qui concerne les superficies, 6 477 hectares ont été récoltés en 2024, alors que 9 657 hectares restent non encore récoltés et 491 hectares ont été totalement perdus. Le Centre concentre la majorité des superficies récoltées (4 643 ha) mais présente également le volume le plus élevé de superficies non récoltées (7 776 ha), ce qui traduit des difficultés d'exploitation malgré un meilleur rendement. Le Sud, quant à lui, enregistre une perte relativement élevée de terres emblavées (475 ha), tandis que dans les autres départements, la production apparaît marginale tant par les superficies récoltées que par les volumes obtenus.

Dans l'ensemble, la filière sorgho reste fragile et soumise à de fortes disparités régionales. Les performances positives observées dans le Centre ne suffisent pas à compenser les contreperformances ailleurs. La baisse générale de la production traduit les contraintes structurelles de la culture, notamment la vulnérabilité face aux maladies et les problèmes d'accès aux semences plus résistantes.

2.2. Légumineuses

La production de légumineuses dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse s'élève à 25 826 TM en 2024, contre 31 831 TM en 2023, soit une baisse globale de 18,87 %. Cette diminution masque des dynamiques différenciées selon les cultures. La production de haricots a chuté. Elle est passée de 16 288 TM en 2023 à 12 069 TM en 2024. Le pois Congo affiche également une stabilité apparente (8 358 TM), tandis que l'arachide enregistre un recul important, passant de 6 991 à 5 399 TM (-22,9 %).

Au niveau des superficies, 100 906 hectares ont été récoltés en 2024, mais 61 234 hectares demeurent non encore récoltés. Les superficies emblavées perdues apparaissent marginales mais restent significatives pour le haricot (1 767 ha) et le pois Congo (2 136 ha). Le pois Congo concentre la plus grande superficie récoltée (43 321 ha), mais il présente aussi la plus forte superficie non récoltée (51 380 ha), révélant un écart préoccupant entre potentiel de production et résultats effectifs. L'arachide, avec 18 499 hectares récoltés, connaît également des superficies non exploitées (3 469 ha), ce qui accentue son recul productif.

▪ Haricot

La production de haricot dans les départements du Centre, du Sud et dans d'autres zones a connu une baisse marquée en 2024. Le volume global est passé de 16 287 TM en 2023 à 12 069 TM en 2024, soit une diminution de 25,9 %. Cette tendance négative concerne l'ensemble des départements, bien que dans des proportions différentes. Le Centre, qui constitue la principale zone de production, a enregistré une chute de 9 299 à 6 475 TM (-30,4 %). Le Sud a connu une baisse de 24,1 %, passant de 4 279 à 3 245 TM, tandis que les autres départements ont reculé de 2 710 à 2 349 TM (-13,3 %).

Sur le plan des superficies, 39 086 hectares ont été récoltés en 2024, mais 6 385 hectares demeurent non encore récoltés et 1 767 hectares ont été totalement perdus. Le Centre concentre les plus grandes superficies récoltées (16 996 ha), mais également un volume élevé de superficies non récoltées (1 611 ha) et 446 hectares perdus. Le Sud affiche 10 680 hectares récoltés, contre 2 941 hectares non récoltés et 163 hectares perdus. Dans les autres départements, 11 410 hectares ont été récoltés, mais les pertes s'élèvent à 1 157 hectares, ce qui représente une part importante au regard de leur niveau de production.

▪ Pois Congo

La production de pois Congo dans les départements du Centre, du Sud et dans d'autres zones s'élève à 8 357 TM en 2024, contre 8 552 TM en 2023, soit une légère baisse de 2,3 %. Cette relative stabilité masque cependant des évolutions contrastées selon les départements. Le Centre, qui constitue la principale zone de production, a connu une légère progression, passant de 5 632 à 5 831 TM (+3,5 %). Le Sud enregistre également une petite hausse, passant de 1 179 à 1 243 TM (+5,4 %). En revanche, les autres départements affichent un recul significatif, de 1 741 à 1 284 TM (-26,3 %), ce qui explique la baisse globale observée.

En termes de superficies, 43 321 hectares ont été récoltés en 2024, tandis que 51 380 hectares demeurent non encore récoltés et 2 136 hectares ont été totalement perdus. Le Centre concentre l'essentiel des superficies récoltées (32 919 ha), mais présente aussi un volume très élevé de superficies non récoltées (33 929 ha), révélant un important décalage entre le potentiel productif et la récolte effective. Le Sud affiche 3 947 hectares récoltés pour 8 114 hectares non récoltés et 1 015 hectares perdus, ce qui traduit une forte vulnérabilité de la filière dans ce département. Les autres zones présentent également un écart préoccupant, avec 6 454 hectares récoltés contre 9 338 hectares non récoltés et 504 hectares perdus.

▪ Arachide

La production d'arachide dans les départements du Centre, du Sud et dans d'autres zones a chuté de manière significative en 2024. Elle est passée de 6 991 TM en 2023 à 5 399 TM en 2024, soit une baisse de 22,8 %. Le Centre, qui demeure la principale zone de production, a enregistré une forte baisse, passant de 5 426 à 3 891 TM (-28,3 %). Le Sud a connu une diminution plus modérée, de 1 316 à 1 261 TM (-4,2 %). Dans les autres départements, la production reste marginale, avec un léger recul de 249 à 247 TM.

En ce qui concerne les superficies, 18 499 hectares ont été récoltés en 2024, tandis que 3 469 hectares demeurent non encore récoltés. Les pertes de superficies emblavées apparaissent négligeables. Le Centre concentre la majorité des superficies récoltées (13 305 ha), mais affiche

aussi 2 088 hectares non récoltés, ce qui traduit des contraintes de productivité et d'exploitation. Le Sud, avec 4 036 hectares récoltés et 974 hectares non récoltés, présente également des écarts notables entre superficie mise en culture et récoltée. Les autres départements, bien que faiblement représentés, enregistrent aussi une partie de superficies non exploitées (406 ha).

2.3. Tubercules

La production de tubercules dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse a atteint 44 370 TM en 2024, contre 39 941 TM en 2023, soit une augmentation de 11,1 %. Cette croissance est portée principalement par le manioc, dont la production est passée de 16 192 à 20 621 TM (+27,4 %), confirmant son rôle de culture vivrière stratégique. La patate douce a maintenu une production stable à 12 907 TM, tandis que l'igname est restée également inchangée à 10 842 TM.

Concernant les superficies, 22 560 hectares ont été récoltés en 2024, tandis que 43 417 hectares demeurent non encore récoltés et 284 hectares ont été totalement perdus. Le manioc concentre les plus grandes superficies récoltées (10 653 ha), mais aussi un volume élevé de superficies non récoltées (22 368 ha). La patate douce couvre 7 378 hectares récoltés et 8 282 hectares non récoltés, avec 165 hectares perdus. L'igname, quant à elle, occupe 4 529 hectares récoltés, 12 767 hectares non récoltés et seulement 5 hectares perdus.

▪ Patate

La production de patate dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse s'est établie à 11 908 TM en 2024, contre 12 907 TM en 2023, soit une baisse de 7,7 %. Le Centre, qui constitue la principale zone de production, enregistre un recul notable de 7 992 à 6 091 TM (-23,8 %). En revanche, la Grand'Anse affiche une progression significative, passant de 2 224 à 2 635 TM (+18,5 %). Les Nippes connaissent également une hausse, de 651 à 1 205 TM (+85 %), tandis que le Sud accuse un léger repli de 2 040 à 1 977 TM (-3,1 %).

En termes de superficies, 7 378 hectares ont été récoltés en 2024, tandis que 8 282 hectares demeurent non encore récoltés. Les pertes de superficies emblavées apparaissent marginales. Le Centre concentre 2 451 hectares récoltés et 1 927 hectares non récoltés, tandis que la Grand'Anse, avec 1 505 hectares récoltés et 3 615 hectares non récoltés, illustre un écart important entre potentiel et récolte effective. Dans le Sud, 2 229 hectares ont été récoltés, contre 1 600 hectares non récoltés et 130 hectares perdus. Les Nippes, enfin, ont récolté 1 193 hectares, mais présentent encore 1 140 hectares non récoltés.

▪ Igname

La production d'igname dans les départements de la Grand'Anse, du Sud et dans d'autres zones a connu une nette progression en 2024. Elle est passée de 10 842 TM en 2023 à 14 110 TM en 2024, soit une augmentation de 30,2 %. Cette croissance est portée principalement par la Grand'Anse, dont la production a bondi de 7 663 à 10 146 TM (+32,4 %), confirmant son statut de première zone productrice. Le Sud a également enregistré une progression importante, de 1 083 à 2 141 TM (+97,7 %). En revanche, les autres départements accusent une baisse, de 2 096 à 1 823 TM (-13 %).

En ce qui concerne les superficies, 4 529 hectares ont été récoltés en 2024, tandis que 12 767 hectares demeurent non encore récoltés. Les pertes de superficies emblavées apparaissent négligeables. La Grand'Anse concentre la majorité des superficies récoltées (3 221 ha) et un volume élevé de superficies non récoltées (10 087 ha), illustrant à la fois son dynamisme et ses contraintes d'exploitation. Le Sud, avec 657 hectares récoltés et 1 685 hectares non récoltés, présente également un décalage important entre potentiel productif et récolte effective. Dans les autres départements, 651 hectares ont été récoltés, contre 996 hectares non récoltés.

Dans l'ensemble, la filière igname a enregistré une performance positive en 2024, grâce notamment aux progrès réalisés dans la Grand'Anse et le Sud. Toutefois, l'importance des superficies non récoltées limite l'impact réel de cette progression sur la disponibilité alimentaire.

▪ **Manioc**

La production de manioc dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse a connu une nette progression en 2024. Elle est passée de 16 192 TM en 2023 à 20 621 TM en 2024, soit une hausse de 27,4 %. Cette croissance est généralisée à l'ensemble des départements producteurs. Le Centre, qui reste la principale zone de production, a enregistré une augmentation de 8 502 à 9 672 TM (+13,8 %). La Grand'Anse a connu une progression encore plus marquée, passant de 4 059 à 6 389 TM (+57,4 %). Le Sud et les Nippes ont également amélioré leurs performances, respectivement de 1 837 à 2 419 TM (+31,6 %) et de 1 794 à 2 141 TM (+19,3 %).

En termes de superficies, 10 653 hectares ont été récoltés en 2024, tandis que 22 368 hectares demeurent non encore récoltés. Les pertes de superficies emblavées apparaissent marginales, bien qu'on note 99 hectares perdus dans le Sud et 14 hectares dans la Grand'Anse. Le Centre concentre la plus grande superficie récoltée (4 164 ha), mais aussi une part importante de superficie non récoltée (6 963 ha). La Grand'Anse, avec 3 318 hectares récoltés et 6 678 hectares non récoltés, affiche un potentiel productif élevé mais encore sous-exploité. Le Sud (1 707 ha récoltés pour 4 140 ha non récoltés) et les Nippes (1 464 ha récoltés contre 4 586 ha non récoltés) connaissent également des écarts notables entre superficies emblavées et récoltées.

2.4.- Banane plantain

La production de banane dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse a enregistré en 2024 une progression notable de 12,8 % par rapport à l'année précédente. Le volume global est passé de 59 850 TM en 2023 à 67 533 TM en 2024. Cette croissance est principalement portée par le département du Centre, qui demeure la principale zone de production avec 46 860 TM, soit une augmentation de 20,3 % par rapport à 2023 (38 936 TM).

La Grand'Anse contribue également à cette dynamique positive avec une production en hausse de 14 247 à 15 744 TM, soit une croissance de 10,5 %. En revanche, les autres départements ont connu un recul, leur production passant de 6 667 à 4 930 TM (-26,1 %), ce qui traduit des contraintes locales plus marquées, probablement liées aux aléas climatiques ou à des problèmes phytosanitaires.

TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS POUR LES PRINCIPALES ESPÈCES FRUITIÈRES

Dans cette section, nous présentons les résultats relatifs à la production fruitière pour les trois campagnes agricoles de 2024. Bien que les données soient collectées et disponibles pour un large éventail d'espèces, notamment l'avocat, la mangue francisque, les autres mangues, l'arbre véritable, la papaye, le chadèque, le citron, l'orange douce, l'orange amère et la noix de coco, l'analyse se concentre sur les fruits affichant les niveaux de production les plus élevés. Ce choix permet de mettre en lumière les espèces les plus représentatives du dynamisme fruitier dans les différents départements concernés, tout en facilitant la lecture et l'interprétation des tendances observées.

▪ **Avocat**

La production nationale d'avocat dans les départements du Centre, de la Grand'Anse et des autres zones productrices s'élève en 2024 à 46 257 TM, marquant une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente et de 20 % environ par rapport au pic observé en 2019 (57 800 TM). Cette tendance à la baisse reflète des contraintes structurelles persistantes dans la filière, malgré son importance économique et nutritionnelle.

Le Centre reste de loin la principale zone de production, avec 33 972 TM, soit près de 74 % de la production totale. La dynamique saisonnière y est bien marquée : la campagne de printemps concentre le plus gros volume (11 678 TM), suivie de l'automne (17 552 TM) et de l'hiver (4 742 TM). En comparaison, la Grand'Anse affiche une production plus modeste avec 6 736 TM, en léger recul par rapport à 2020 (8 165 TM). Les autres départements totalisent 5 549 TM, confirmant leur contribution marginale à l'offre nationale.

Sur le plan des variations annuelles, la production globale en 2024 accuse un repli de 15 % par rapport à l'année précédente, venant accentuer une tendance de décroissance déjà amorcée après 2019. La Grand'Anse et les autres départements subissent plus fortement cette baisse, tandis que le Centre conserve une position dominante, bien que confronté lui aussi à des contraintes de productivité et de durabilité.

▪ **Mangue francisque**

La production nationale de mangue francisque s'établit en 2024 à 11 250 TM, en hausse de 13 % par rapport à 2019 (11 227 TM), mais en net recul par rapport à 2020 (16 387 TM), soit une baisse de 31,4 %. Cette évolution traduit les fortes fluctuations auxquelles reste soumise la filière, dépendante à la fois des conditions climatiques et de la structuration des circuits de collecte et de commercialisation.

Le département du Centre constitue le principal bassin de production, avec 7 624 TM en 2024, soit près de 68 % de la production nationale. La campagne de printemps domine largement (6 957 TM), alors que les campagnes d'automne (301 TM) et d'hiver (365 TM) demeurent marginales. Les autres départements contribuent pour 3 626 TM, dont l'essentiel provient également de la campagne de printemps (2 980 TM), les campagnes d'automne et d'hiver y étant faibles (102 et 544 TM respectivement).

Les variations annuelles confirment une instabilité structurelle : après une croissance de près de 46 % entre 2019 et 2020, la production a fortement reculé en 2024, principalement en raison de la baisse du rendement au Centre, malgré une certaine stabilité dans les autres départements.

Cette volatilité témoigne de la fragilité de la filière face aux aléas climatiques, mais également du manque de structuration des systèmes de commercialisation et d'exportation.

▪ **Arbre véritable**

La production nationale d'arbre véritable atteint en 2024 un volume total de 79 455 TM, en progression de 6,1 % par rapport à l'année précédente et en forte augmentation par rapport à 2019 (+74,9 %). Cette tendance confirme l'importance croissante de cette culture fruitière dans la sécurité alimentaire et l'économie locale.

La Grand'Anse demeure la principale zone productrice avec 53 538 TM, soit près de 67 % de la production nationale. La dynamique saisonnière y est relativement équilibrée, avec des volumes significatifs au printemps (20 141 TM), en automne (16 700 TM) et en hiver (16 697 TM). Le Sud occupe la deuxième position avec 16 242 TM, représentant environ 20 % de la production totale. Sa production est également diversifiée selon les campagnes, bien que le printemps reste dominant (6 172 TM). Les autres départements contribuent pour 9 674 TM, soit 12 % de la production nationale, avec une concentration importante durant la campagne de printemps (5 518 TM).

Les variations interannuelles révèlent une croissance spectaculaire entre 2019 et 2020 (+64,9 %), suivie d'une consolidation en 2024 avec une hausse modérée mais positive (+6,1 %). Cette trajectoire témoigne du potentiel de développement de l'arbre véritable, qui s'impose de plus en plus comme une culture stratégique, tant pour la consommation locale que pour son rôle dans les revenus des ménages ruraux.

▪ **Orange amère**

La production nationale d'orange amère en 2024 s'élève à 16 542 TM, enregistrant une légère progression de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce volume reste inférieur à celui de 2019 (20 020 TM), traduisant une tendance à la baisse sur le long terme malgré une reprise ponctuelle.

Le Centre domine la production avec 9 085 TM, soit près de 55 % de l'offre nationale. Sa production est concentrée au printemps (3 881 TM), mais reste significative également en automne (2 651 TM) et en hiver (2 552 TM). La Grand'Anse occupe la deuxième position avec 4 242 TM (26 % du total), dont la plus grande partie provient du printemps (1 753 TM), complétée par des apports moindres en automne (958 TM) et en hiver (1 531 TM). Les autres départements contribuent ensemble à 3 215 TM (19 % du total), avec une répartition relativement équilibrée entre les trois campagnes (1 242 TM au printemps, 925 TM en automne et 1 048 TM en hiver).

L'évolution interannuelle souligne une forte baisse entre 2019 et 2020 (-19,6 %), suivie d'une phase de stabilisation. La reprise observée en 2024 reste toutefois insuffisante pour compenser les pertes enregistrées au cours des dernières années. Cette situation met en évidence la fragilité de la filière, confrontée à des contraintes liées aux maladies des agrumes.

▪ **Noix de coco**

La production nationale de noix de coco en 2024 est estimée à 10 410 TM, en recul de 19,7 % par rapport à l'année précédente. Ce volume reste également inférieur au niveau de 2019 (12

610 TM) et de 2020 (12 971 TM), confirmant une tendance baissière préoccupante pour cette filière traditionnelle.

Le Sud demeure le principal département producteur, avec 4 443 TM, soit 43 % de la production totale. Sa récolte est répartie entre les trois campagnes : printemps (1 231 TM), automne (1 248 TM) et hiver (1 964 TM). Le Centre suit avec 2 281 TM (22 % du total), sa production étant dominée par la campagne de printemps (1 162 TM), complétée par l'automne (426 TM) et l'hiver (693 TM). Les Nippes arrivent en troisième position avec 2 143 TM (21 %), grâce à une répartition relativement équilibrée entre les trois campagnes (1 033 TM au printemps, 406 TM en automne et 703 TM en hiver). Enfin, la Grand'Anse affiche une contribution plus modeste avec 1 543 TM (15 %), dont 472 TM au printemps, 449 TM en automne et 622 TM en hiver.

L'évolution interannuelle montre une relative stabilité entre 2019 et 2020 (+2,9 %), suivie d'une forte contraction en 2024 (-19,7 %). Cette baisse généralisée dans tous les départements traduit les contraintes majeures auxquelles la filière cocotier est confrontée : vieillissement des plantations, attaques parasitaires, baisse de la productivité et manque de programmes de renouvellement.

QUATRIÈME PARTIE : RÉSULTATS POUR L'ÉLEVAGE ET LA PRODUCTION ANIMALE

4.1. Le cheptel

Au 31 décembre 2024, la population animale dans les quatre départements présente des spécificités très marquées. Le Centre confirme sa position dominante avec le plus important cheptel bovin (94 808 têtes) et une écrasante majorité des caprins locaux (214 274 têtes), bien que les caprins améliorés y restent peu nombreux (2 184 têtes). Le département du Sud se singularise par sa forte concentration ovine (78 602 têtes), la plus élevée du pays, et enregistre également un nombre notable de caprins locaux.

Grand'Anse et Nippes affichent des effectifs globalement plus modestes. Grand'Anse se distingue par un important cheptel porcin (44 028 têtes) et une population ovine significative (42 339 têtes). Nippes présente quant à lui des effectifs équilibrés dans les filières porcine, ovine et caprine locale, tandis que les caprins améliorés y sont considérés comme insignifiants.

Au total, la population animale nationale s'élève à 225 852 bovins, 152 058 porcins, 149 210 ovins, 435 969 caprins locaux et 4 985 caprins améliorés. Ces chiffres confirment la prééminence des caprins locaux dans l'élevage haïtien, qui représentent à eux seuls la moitié du cheptel de l'ensemble de ces départements, soulignant ainsi l'importance cruciale de cette filière.

4.1.1. La population de mâle

La population de mâles d'animaux d'élevage recensée au 31 décembre 2024 dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse est estimée à 288 503 têtes, réparties entre bovins, porcins, ovins, caprins et caprins améliorés. Bien que numériquement inférieure à la population de femelles, cette composante joue un rôle déterminant dans la reproduction, la conservation génétique et la dynamique de renouvellement du cheptel.

- Les caprins constituent la catégorie la plus importante avec 121 394 mâles, soit 42 % du total. Le Centre concentre près de la moitié de cette population (59 803 têtes), suivi de la Grand'Anse (25 102), du Sud (23 505) et des Nippes (12 984). Les caprins améliorés, bien que minoritaires, affichent une présence de 2 842 têtes, localisées principalement dans le Sud (1 751) et le Centre (1 092).
- Les bovins représentent 71 186 mâles, avec une nette prédominance du Centre (32 641), suivi du Sud (23 849). Les Nippes et la Grand'Anse en comptent respectivement 6 934 et 7 762.
- Les porcins comptent 53 722 mâles, répartis majoritairement entre le Centre (23 869) et la Grand'Anse (13 527), le Sud et les Nippes en abritant respectivement 8 889 et 7 436.
- Les ovins, enfin, totalisent 39 359 mâles, dont plus de la moitié se trouvent dans le Sud (22 195), tandis que le Centre (1 692), la Grand'Anse (9 086) et les Nippes (6 386) affichent des effectifs plus modestes.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment la prépondérance des petits ruminants (caprins et ovins) dans les systèmes d'élevage locaux, tant pour leur adaptabilité aux conditions agroécologiques que pour leur rôle central dans les moyens de subsistance ruraux. Toutefois, la faible proportion de caprins améliorés et l'importance limitée des mâles reproducteurs

sélectionnés traduisent une insuffisance dans les pratiques d'amélioration génétique. Le renforcement de la gestion des reproducteurs, notamment par la diffusion de races améliorées et le contrôle de la reproduction, apparaît comme un levier stratégique pour accroître la productivité et la durabilité de l'élevage dans ces départements.

4.1.2. La population de femelle

La population de femelles d'animaux d'élevage dans les départements du Centre, du Sud, des Nippes et de la Grand'Anse atteint en 2024 un total de 679 571 têtes, réparties entre bovins, porcins, ovins, caprins et caprins améliorés. Cette diversité du cheptel féminin traduit le rôle stratégique de l'élevage dans la sécurité alimentaire, la production de revenus et la reproduction animale.

- Les caprins dominent nettement le cheptel avec 314 575 femelles, soit près de 46 % du total. Le Centre concentre la plus grande proportion (154 472 têtes), suivi de la Grand'Anse (69 093) et des Nippes (39 457). La présence de caprins améliorés reste marginale avec seulement 2 143 femelles, réparties presque exclusivement entre le Centre (1 092) et le Sud (1 050).
- Les ovins représentent la deuxième catégorie en importance avec 109 851 femelles. Le Sud se distingue nettement avec 56 407 têtes, soit plus de la moitié du cheptel national ovin, suivi par la Grand'Anse (33 253) et les Nippes (18 023).
- Les bovins, bien que numériquement inférieurs, constituent une ressource précieuse, avec 154 666 femelles. Le Centre en détient la part la plus élevée (62 167), suivi du Sud (50 485), tandis que les Nippes et la Grand'Anse comptent respectivement 20 273 et 21 741 têtes.
- Quant aux porcins, la population féminine est estimée à 98 336 têtes, dont la majorité se situe dans le Centre (31 245) et la Grand'Anse (30 500). Le Sud et les Nippes complètent avec 22 812 et 13 779 têtes respectivement.

Dans l'ensemble, ces données soulignent une forte orientation des systèmes d'élevage vers les petits ruminants (caprins et ovins), qui constituent une ressource clé pour les ménages ruraux en raison de leur forte résilience et de leur importance dans les stratégies de survie. Le cheptel bovin et porcin, bien que moins dominant en nombre, occupe une place stratégique pour l'économie paysanne, notamment en matière de traction animale, de consommation de viande et de revenus issus de la commercialisation.

4.1.3. Le cheptel par espèce

La présente section fournit un aperçu détaillé de la composition du cheptel bovin au 31 décembre 2024, en mettant l'accent sur la répartition des effectifs selon les principales espèces animales élevées dans les quatre départements suivis. L'analyse distingue notamment les populations de bovins, porcins, ovins, caprins locaux et caprins améliorés, en tenant compte des effectifs totaux ainsi que de leur répartition par sexe. Ces données permettent d'apprécier l'importance relative de chaque espèce dans les systèmes d'élevage locaux et d'identifier les tendances majeures en matière de production animale.

▪ **Bovin**

Au 31 décembre 2024, la population animale totale des départements étudiés est estimée à 225 852 têtes, contre 239 638 en 2023, soit une baisse de 5,23 %. Le Centre reste en tête avec 94 808 têtes, suivi du Sud avec 74 334 têtes, tous deux affichant une relative stabilité. En revanche, la Grand'Anse (29 503 têtes) et les Nippes (27 206 têtes) enregistrent des baisses notables, respectivement de 9 % et 20,3 % par rapport à 2023.

Globalement, les résultats révèlent une tendance baissière du cheptel, malgré une certaine résilience dans le Centre et le Sud. Les pertes plus marquées dans la Grand'Anse et les Nippes traduisent la vulnérabilité structurelle de l'élevage, exposé aux contraintes agroécologiques, aux aléas sanitaires et aux pressions sur les ressources. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer les programmes de santé animale, de gestion des pâturages et de reproduction afin de stabiliser durablement les effectifs.

▪ **Porcin**

Au 31 décembre 2024, la population porcine dans les quatre départements étudiés est estimée à 152 058 têtes, en baisse de 1,78 % par rapport au premier semestre 2024, et de 9,8 % comparativement à 2023. Le Centre, qui concentre historiquement le plus grand effectif, a connu une réduction significative de son cheptel, passant de 101 584 têtes en 2020 à 55 114 têtes en 2024, soit une contraction de près de moitié en quatre ans. La Grand'Anse, en revanche, affiche une dynamique inverse avec une progression régulière, atteignant 44 028 têtes en 2024, contre 38 582 têtes en 2023.

Le Sud présente une légère reprise, avec une population de 31 701 têtes en 2024, après un recul marqué les années précédentes. À l'opposé, les Nippes enregistrent une forte chute, passant de 33 708 têtes en 2023 à seulement 21 215 têtes en 2024, traduisant une perte structurelle préoccupante. Globalement, la tendance observée révèle une redistribution géographique de la population porcine, marquée par un déclin continu dans le Centre et les Nippes, contrastant avec la résilience relative du Sud et la croissance soutenue de la Grand'Anse.

▪ **Ovin**

Au 31 décembre 2024, la population ovine dans les départements concernés est estimée à 149 210 têtes, marquant une baisse de 14,47 % par rapport au premier semestre de la même année et un recul de 9,5 % par rapport à 2023. Le Sud, qui reste le principal bassin de production ovine, enregistre une contraction notable, passant de 92 822 têtes en 2023 à 78 602 têtes en 2024, après avoir atteint un pic au premier semestre (92 019 têtes). La Grand'Anse, de son côté, présente une tendance fluctuante : après une remontée transitoire en juin 2024, le cheptel se stabilise à 42 339 têtes, un niveau proche de celui de 2023.

Les autres départements totalisent 28 270 têtes à la fin de 2024, affichant un léger recul par rapport à 2023 (30 298 têtes), mais confirmant leur rôle de zone secondaire dans l'élevage ovine. Globalement, la dynamique de l'effectif ovine montre une forte variabilité intra-annuelle, avec un rebond observé à mi-année suivi d'une baisse marquée en fin d'année. Cette tendance suggère des facteurs saisonniers et structurels affectant la stabilité du cheptel, notamment dans les départements du Sud et de la Grand'Anse, où la concentration de la production rend le secteur particulièrement vulnérable.

▪ **Caprin local**

Au 31 décembre 2024, la population caprine dans les quatre départements étudiés est estimée à 435 969 têtes, soit une baisse de 5,39 % par rapport au premier semestre de l'année, mais en léger progrès (+0,2 %) par rapport à 2023. Le Centre demeure le principal bassin, concentrant près de la moitié du cheptel national, avec 214 274 têtes, contre 217 496 têtes en 2023, ce qui traduit une stabilité relative. Le Sud, en revanche, accuse une forte contraction, chutant de 109 673 têtes à mi-2024 à seulement 75 060 têtes en fin d'année, une baisse qui efface les gains enregistrés au premier semestre.

La Grand'Anse présente une dynamique inverse avec une reprise significative, atteignant 94 195 têtes en 2024, contre 78 207 têtes en 2023, confirmant ainsi sa résilience. Dans les Nippes, la tendance reste modérément baissière, avec une population de 52 440 têtes contre 55 092 têtes en 2023, reflétant une certaine fragilité structurelle. Dans l'ensemble, la filière caprine se caractérise par une forte disparité régionale : le Centre demeure la zone dominante, tandis que le Sud connaît un effondrement marqué, contrastant avec le redressement observé en Grand'Anse.

▪ **Caprin amélioré**

Au 31 décembre 2024, la population de caprins améliorés est estimée à 4 985 têtes, enregistrant un léger recul de 4,69 % par rapport au premier semestre de l'année. Toutefois, comparée à l'année 2023 (2 774 têtes), la filière affiche une croissance soutenue, avec une progression de plus de 79 % en un an. Le Centre concentre une part importante de ce cheptel, avec 2 184 têtes contre seulement 1 385 en 2023, traduisant un effort manifeste de renforcement de la race améliorée dans ce département.

Les autres départements, qui comptaient 1 390 têtes en 2023, ont connu un essor remarquable au premier semestre 2024 (4 155 têtes), avant de se stabiliser à 2 801 têtes en fin d'année. Globalement, l'élevage de caprins améliorés conserve une dynamique de développement, malgré les fluctuations observées entre le premier et le second semestre. Cette évolution témoigne d'une stratégie de valorisation progressive de ce type de cheptel, bien que la base reste encore modeste à l'échelle nationale.

4.2. Population de volailles

En 2024, la volaille se présente comme un secteur dynamique, avec une population totale estimée à 1 349 410 poules et 37 789 dindes réparties dans les quatre départements étudiés. Le Centre domine largement la filière, concentrant à lui seul près de la moitié du cheptel de poules (605 030 têtes) et la quasi-totalité du cheptel de dindes (26 020 têtes), confirmant son rôle de principal pôle de production avicole. La Grand'Anse occupe la deuxième place avec 322 582 poules, bien que sa contribution en matière de dindes demeure marginale (908 têtes).

Le Sud, avec 277 074 poules et 3 205 dindes, représente un bassin secondaire mais relativement stable, tandis que les Nippes affichent une population plus modeste (144 723 poules et 7 656 dindes), caractérisée toutefois par une proportion relativement élevée de dindes par rapport à leur cheptel total. Dans l'ensemble, la dynamique avicole illustre une forte concentration géographique, dominée par le Centre, et une diversification progressive, notamment avec l'élevage de dindes, encore marginal mais en expansion dans certains départements.

▪ Poules

Au 31 décembre 2024, la population de poules est estimée à 1 349 410 têtes, en baisse de 5,83 % par rapport au premier semestre 2024 et de 7,2 % par rapport à 2020. Le Centre demeure le principal pôle avicole du pays, concentrant près de la moitié du cheptel avec 605 030 têtes, malgré un recul de 12 % depuis 2020. La Grand'Anse suit avec 322 582 têtes, enregistrant une baisse modérée après avoir atteint un pic en 2023 (344 312 têtes).

Le Sud, qui comptait 390 742 têtes en 2023, connaît une forte contraction à 277 074 têtes en 2024, traduisant une fragilisation notable de son élevage avicole. Les Nippes, de leur côté, passent de 181 988 têtes en 2023 à 144 723 têtes en 2024, confirmant une tendance baissière continue. Globalement, la filière avicole montre une érosion progressive de son cheptel, avec un recentrage marqué autour du Centre et de la Grand'Anse, tandis que le Sud et les Nippes accusent un déclin plus prononcé.

▪ Dindes

En 2024, la population de dindes est estimée à 37 789 têtes, en recul de 49,96 % par rapport à fin 2023 (71 652 têtes), et représente seulement 65 % des effectifs de 2020 (57 886 têtes). Cette chute brutale contraste fortement avec la croissance positive enregistrée au premier semestre.

Le Centre confirme sa position de principal pôle d'élevage avec 26 020 têtes, soit près de 69 % du total national. Cependant, ce volume est en chute libre par rapport à fin 2023 (58 298 têtes), ce qui explique en grande partie le recul national. Les autres départements contribuent faiblement à la filière. Le Sud et Grand'Anse affichent les plus faibles effectifs (3 205 et 908 têtes respectivement), tous deux en nette baisse. Les Nippes, bien que deuxième producteur avec 7 656 têtes, ne représentent qu'une part marginale du cheptel national.

Dans l'ensemble, la filière dinde demeure extrêmement concentrée dans le Centre et connaît une tendance baissière alarmante qui fragilise sa résilience et remet en cause la diversification de l'aviculture nationale.

4.3. Production d'œufs

Dans cette section, nous présentons uniquement les résultats relatifs aux œufs de poules traditionnelles et aux œufs de dinde.

▪ Œufs de poules traditionnelles

En 2024, la production nationale d'œufs de poule est estimée à 11,6 millions d'unités, en hausse de 6,85 % par rapport à 2023, mais restant inférieure au niveau atteint en 2020 (13 millions d'unités). Le Centre domine largement la filière avec 5,26 millions d'œufs, soit près de la moitié de la production nationale, confirmant son rôle de principal pôle avicole. Le Sud suit avec 2,94 millions d'unités, mais affiche une contraction notable par rapport aux années antérieures, reflétant les difficultés structurelles rencontrées par ce département.

La Grand'Anse et les Nippes contribuent respectivement pour 1,93 million et 1,23 million d'unités, des volumes modestes mais en légère progression par rapport à 2023. Dans l'ensemble, la dynamique observée traduit une lente reprise de la production avicole après plusieurs années de baisse, avec une concentration persistante dans le Centre et un certain rééquilibrage au profit de la Grand'Anse et des Nippes. Cette tendance, si elle se poursuit,

pourrait consolider la sécurité alimentaire tout en renforçant la résilience du secteur face aux aléas climatiques et économiques.

▪ Œufs de dindes

En 2024, la production nationale d'œufs de dinde est estimée à 590 000 unités, en recul de 14,28 % par rapport à 2023 (688 000 unités), malgré une progression par rapport à 2020 (629 000 unités). Le Centre reste le principal pôle de production avec 391 000 unités, soit près des deux tiers du total national, même si ce volume est en baisse par rapport à l'année précédente (496 000 unités).

Le Sud contribue faiblement à la filière avec seulement 86 000 unités, contre 153 000 en 2020, traduisant un repli marqué de l'activité. Les autres départements, pour leur part, affichent une production de 112 000 unités, relativement stable par rapport à 2023 (115 000 unités). Dans l'ensemble, la filière demeure fortement concentrée dans le Centre, mais elle connaît une tendance baissière qui fragilise sa dynamique et limite sa contribution à la diversification de la production avicole nationale.

4.4. Production de lait

En 2024, la production nationale de lait est estimée à 1 087 tonnes, en baisse de 19,84 % par rapport à 2023 et de près de 70 % par rapport à 2020 (3 622 tonnes). Le Sud demeure le principal bassin de production, avec 1 119 tonnes, soit plus de la moitié de la production nationale, bien qu'en net recul par rapport à 2023 (1 740 tonnes). Le Centre, autrefois dominant avec 2 274 tonnes en 2020, ne totalise plus que 697 tonnes en 2024, illustrant un déclin marqué de la filière dans ce département.

Les autres départements contribuent pour 390 tonnes, un volume marginal mais en légère amélioration par rapport à 2023 (377 tonnes). Globalement, la filière laitière montre une érosion continue de sa capacité de production, affectée par la baisse de productivité des troupeaux et probablement par des contraintes structurelles (accès à l'alimentation animale, soins vétérinaires, organisation des filières locales). Cette tendance met en évidence la nécessité d'interventions ciblées pour relancer durablement la production laitière nationale.

CONCLUSION

L'évaluation de la production agricole et animale pour l'année 2024 révèle une situation contrastée, caractérisée par des baisses marquées dans certaines filières stratégiques et des signes encourageants de résilience dans d'autres. Les principales céréales, notamment le riz, le maïs et le sorgho, ont connu une contraction de leur production, en raison de la réduction des superficies récoltées, des pertes liées aux aléas climatiques et des difficultés d'accès aux intrants agricoles. Cette tendance affecte directement la disponibilité locale de denrées de base et accroît la dépendance aux importations. Dans le même temps, des cultures vivrières telles que le manioc, l'igname et la banane affichent une croissance notable, traduisant un potentiel de substitution et une diversification alimentaire qu'il serait pertinent de renforcer par des politiques d'appui technique et logistique.

Du côté des légumineuses, la situation reste préoccupante : le haricot et l'arachide, sources majeures de protéines végétales pour la population, ont enregistré des reculs sensibles. Le pois Congo constitue une exception relative, avec des volumes relativement stables, témoignant d'une meilleure adaptation aux conditions agroécologiques de certaines zones. Quant aux cultures fruitières, elles présentent également des performances variables : la mangue et l'avocat ont subi des baisses importantes, alors que l'arbre véritable et la banane ont progressé, renforçant leur rôle dans la couverture nutritionnelle et les débouchés commerciaux, tant locaux qu'extérieurs.

L'élevage, pour sa part, traverse une phase de fragilité structurelle. Les effectifs bovins, porcins, ovins et caprins tendent globalement à diminuer, même si des zones comme la Grand'Anse montrent une certaine dynamique de croissance. L'aviculture, malgré son importance, enregistre également une érosion de ses cheptels traditionnels, ce qui impacte la disponibilité en viande et en œufs. La production laitière, en recul constant, illustre la faiblesse d'une filière encore peu organisée et fortement dépendante des conditions locales d'élevage. Néanmoins, certaines niches comme les caprins améliorés et l'élevage de dindes montrent un potentiel de développement, traduisant des efforts de diversification qui mériteraient d'être consolidés.

En définitive, les résultats de 2024 mettent en lumière la nécessité de renforcer la résilience du secteur agricole et animal par des interventions ciblées et durables. Cela implique un meilleur accompagnement technique des producteurs, l'amélioration de l'accès aux intrants et aux financements, la mise en place de stratégies de gestion des risques climatiques et sanitaires, ainsi que le développement d'infrastructures adaptées pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits. Sans un appui renforcé, les tendances observées risquent de compromettre davantage la sécurité alimentaire nationale. Toutefois, en s'appuyant sur les filières en croissance et en corrigeant les vulnérabilités identifiées, il est possible de bâtir un secteur agricole et d'élevage plus robuste, capable de répondre durablement aux besoins de la population et de contribuer au développement économique du pays.

TABLEAUX

Tableau 1 : Production (en TM) et superficie (en ha) des principales céréales dans le Centre, le Sud, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Culture	Production (en TM)		Superficie récoltée (ha)	Superficie non récoltée (ha)	Superficie perdue (ha)
	2023	2024			
Mais	27 691	22 459	51 689	35 564	1 602
Riz	5 628	4 042	8 655	7 678	306
Sorgho	5 659	2 292	6 477	9 657	490
Total	38 979	28 793	66 821	52 899	2 398
Variation annuelle	-26,13%				

Tableau 2 : Production (en TM) et superficie (en ha) de maïs dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Centre	10 109	9 744	28 404	18 115	277
Sud	12 441	8 591	14 233	13 451	1 016
Grand'Anse	2 643	2 082	4 977	3 496	196
Nippes	2 498	2 041	4 076	502	113
Total	27 691	22 458	51 690	35 564	1 602
Variation annuelle	-18,90%				

Tableau 3 : Production en (TM) et superficie en (ha) de riz dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Sud	3 252	1 858	5 450	6 302	283
Nippes	1 446	1 483	2 430	575	***
Autres départements	930	701	775	801	22
Total	5 628	4 042	8 655	7 678	306
Variation annuelle	-28,19%				

*** : Données insignifiantes

Tableau 4 : Production (en TM) et superficie (ha) de sorgho dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Centre	1 201	1 631	4 643	7 776	10
Sud	861	592	1 531	1 574	475
Autres Départements	582	69	303	307	6
Total	2 644	2 292	6 477	9 657	491
Variation annuelle	-13,31%				

Tableau 5 : Production totale (en TM) et Superficie (en ha) de légumineuses dans le Centre, le Sud, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Culture	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Haricot	16 287	16 287	39 086	6 385	1 767
Pois Congo	8 552	8 552	43 321	51 380	2 136
Arachide	6 991	5 399	18 499	3 469	***
Total	31 830	30 238	100 906	61 234	***
Variation annuelle	-5,00%				

*** : Données insignifiantes

Tableau 6 : Production (en TM) et superficie (en ha) de haricot dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Centre	9 299	6 475	16 996	1 611	446
Sud	4 279	3 245	10 680	2 941	163
Autres départements	2 710	2 349	11 410	1 833	1 157
Total	16 288	12 069	39 086	6 385	1 766
Variation annuelle	-25,90%				

Tableau 7 : Production (en TM) et superficie (en ha) de pois Congo dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Centre	5 632	5 831	32 919	33 929	618
Sud	1 179	1 243	3 947	8 114	1 015
Autres départements	1 741	1 284	6 454	9 338	504
Total	8 552	8 358	43 320	51 381	2 137
Variation annuelle	-2,27%				

Tableau 8 : Production (en TM) et superficie (en ha) d'arachide dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Centre	5 426	3 891	13 305	2 088	***
Sud	1 316	1 261	4 036	974	***
Autres départements	249	247	1 158	406	***
Total	6 991	5 399	18 499	3 468	***
Variation annuelle	-22,78%				

*** : Données insignifiantes

Tableau 9 : Production totale (en TM) et Superficie (en ha) de tubercules dans le Centre, le Sud, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Culture	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Manioc	16 192	20 621	10 653	22 368	114
Patate	12 907	12 907	7 378	8 282	165
Igname	10 842	10 842	4 529	12 767	5
Total	39 941	44 370	22 560	43 417	284
Variation annuelle	11,09%				

Tableau 10 : Production (en TM) et superficie (en ha) de patate dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Centre	7 992	6 091	2 451	1 927	***
Grand'Anse	2 224	2 635	1 505	3 615	22
Sud	2 040	1 977	2 229	1 600	130
Nippes	651	1 205	1 193	1 140	13
Total	12 907	11 908	7 378	8 282	***
Variation annuelle	-7,74%				

*** : Données insignifiantes

Tableau 11 : Production (en TM) et superficie (en ha) d'igname dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Grand'Anse	7 663	10 146	3 221	10 087	5
Sud	1 083	2 141	657	1 685	***
Autres départements	2 096	1 823	651	996	***
Total	10 842	14 110	4 529	12 768	***
Variation annuelle	30,15%				

*** : Données insignifiantes

Tableau 12 : Production (en TM) et superficie (en ha) de manioc dans le Sud, le Centre les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)		Superficie récoltée (en ha)	Superficie non encore récoltée (en ha)	Superficie emblavée perdue (en ha)
	2023	2024			
Centre	8 502	9 672	4 164	6 963	***
Grand'Anse	4 059	6 389	3 318	6 678	14
Sud	1 837	2 419	1 707	4 140	99
Nippes	1 794	2 141	1 464	4 586	***
Total	16 192	20 621	10 653	22 367	***
Variation annuelle	27,36%				

*** : Données insignifiantes

Tableau 13 : Production (en TM) de banane dans le Sud, le Centre, les Nippes et la Grand'Anse pour 2024

Département	Production (en TM)	
	2023	2024
Centre	38 936	46 860
Grand'Anse	14 247	15 744
Autres départements	6 667	4 929
Total	59 850	67 533
Variation annuelle	12,84%	

Tableau 14 : Production de maïs par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Sud	4 528	3 466	597	8 591
Centre	4 278	5 085	381	9 744
Autres départements	2 932	547	644	4 123
Total	11 738	9 098	1 622	22 458

Tableau 15 : Production de riz par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Sud	1 222	334	302	1 858
Nippes	989	115	378	1 483
Autres départements	86	543	72	701
Total	2 297	992	752	4 042

Tableau 16 : Production de sorgho par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Sud	247	188	156	592
Autres départements	**	320	1 381	1 700
Total	247	508	1 537	2 292

*** : Données insignifiantes

Tableau 17 : Production de haricots par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	3 146	967	2 362	6 475
Sud	1 040	1 160	1 045	3 245
Autres départements	1 305	295	749	2 349
Total	5 491	2 422	4 156	12 069

Tableau 18 : Production d'arachide par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	2 637	840	415	3 891
Autres départements	995	255	257	1 508
Total	3 632	1 095	672	5 399

Tableau 19 : Production de pois Congo par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Grand'Anse	214	116	237	566
Autres départements	77	2 697	5 017	7 791
Total	291	2 813	5 254	8 357

Tableau 20 : Production de Patates par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Sud	737	573	667	1 977
Grand'Anse	506	836	1 292	2 635
Autres départements	531	5 366	1 400	7 296
Total	1 774	6 775	3 359	11 908

Tableau 21 : Production d'igname par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Grand'Anse	2 980	2 372	4 794	10 145
Autres départements	474	2 176	1 314	3 965
Total	3 454	4 548	6 108	14 110

Tableau 22 : Production de manioc par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total
Grand'Anse	2 021	1 756	2 612	6 389
Autres départements	509	5 703	8 020	14 232
Total	2 530	7 459	10 632	20 621

Tableau 23 : Production de banane par campagne et par département en 2024 (TM)

Département	Production 2024			
	Printemps	Automne	Hiver	Total 2024
Centre	15 415	15 832	15 613	46 860
Grand'Anse	5 330	3 777	6 637	15 743
Autres départements	1 436	1 392	2 101	4 930
Total	22 181	21 001	24 351	67 533

Tableau 24 : Production d'avocat par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	44 594	38 768	11 678	17 552	4742	33 972
Grand'Anse	6 969	8 165	3 553	2 479	704	6 736
Autres départements	6 237	7 353	2 436	3 072	41	5 549
Total	57 800	54 286	17 667	23 103	5 487	46 257
<i>Variation annuelle</i>		-6%				-15%

Tableau 25 : Production de mangue francisque par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	9 094	13 443	6 957	301	365	7 624
Autres départements	2 133	2 944	2 980	102	544	3 626
Total	11 227	16 387	9 937	403	909	11 250
<i>Variation annuelle</i>		45,97%				-31,35%

Tableau 26 : Production d'autres mangues par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	42 017	40 473	43 645	13 315	169	57 129
Sud	18 604	25 486	10 229	732	866	11 827
Autres départements	14 709	21 203	12 670	6 052	4 669	23 391
Total	75 331	87 162	66 544	20 099	5 704	92 348
<i>Variation annuelle</i>		15,71%				5,95%

Tableau 27 : Production d'arbre véritable par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Grand'Anse	27 061	50 365	20 141	16 700	16697	53 538
Sud	10 184	13 563	6 172	4 627	5443	16 242
Autres départements	8 164	10 938	5 518	1 601	2 556	9 674
Total	45 408	74 866	31 831	22 927	24 697	79 455
<i>Variation annuelle</i>		64,87%				6,13%

Tableau 28 : Production de papaye par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Grand'Anse	1 581	1 439	455	408	861	1 724
Centre	2 038	1 672	463	414	782	1 658
Autres départements	1 530	3 188	331	85	305	721
Total	5 149	6 299	1 249	907	1 947	4 103
<i>Variation annuelle</i>		22,33%				-34,86%

Tableau 29 : Production de chadèque par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	2 187	1 749	989	298	984	2 271
Autres départements	6 098	5 502	697	347	787	1 830
Total	8 285	7 251	1 686	644	1 771	4 101
<i>Variation annuelle</i>		-12,49%				-43,43%

Tableau 30 : Production de citron par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	894	679	142	107	193	442
Nippes	86	66	242	9	15	267
Autres départements	343	758	129	52	75	255
Total	1 323	1 502	513	168	283	964
Variation annuelle		13,50%				-35,82%

Tableau 31 : Production de orange amère par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Centre	11 155	7 811	3 881	2 651	2552	9 085
Grand'Anse	5 550	4 894	1 753	958	1531	4 242
Autres départements	3 316	3 394	1 242	925	1 048	3 215
Total	20 020	16 099	6 876	4 535	5 132	16 542
Variation annuelle		-19,58%				2,75%

Tableau 32 : Production de noix de coco par campagne et par département en 2024 (en TM)

Département	2019	2020	2024			
			Printemps	Automne	Hiver	Total
Sud	4 914	5 113	1 231	1 248	1964	4 443
Centre	2 883	2 155	1 162	426	693	2 281
Nippes	2 999	2 935	1 033	406	703	2 143
Grand'Anse	1 814	2 768	472	449	622	1 543
Total	12 610	12 971	3 898	2 530	3 982	10 410
Variation annuelle		2,86%				-19,74%

Tableau 33 : Population animale au 31 décembre 2024 par département (en tête)

Département	Bovin	Porcin	Ovin	Caprin local	Caprin amélioré
Centre	94 808	55 114	3 861	214 275	2 184
Sud	74 334	31 701	78 602	75 059	2 801
Grand'Anse	29 503	44 027	42 339	94 195	***
Nippes	27 207	21 215	24 409	52 441	***
Total	225 852	152 057	149 211	435 970	4 985

*** : Données insignifiantes

Tableau 34 : Population de mâle au 31 décembre 2024 (en tête)

Département	Bovin	Porcin	Ovin	Caprin	Caprin amélioré
Centre	32 641	23 869	1 692	59 803	1 092
Sud	23 849	8 889	22 195	23 505	1 751
Grand'Anse	7 762	13 527	9 086	25 102	***
Nippes	6 934	7 436	6 386	12 984	***
Total	71 186	53 721	39 359	121 394	2 843

*** : Données insignifiantes

Tableau 35 : Population de femelle au 31 décembre 2024 (en tête)

Département	Bovin	Porcin	Ovin	Caprin	Caprin amélioré
Centre	62 167	31 245	2 169	154 472	1 092
Sud	50 485	22 812	56 407	51 554	1 050
Grand'Anse	21 741	30 500	33 253	69 093	***
Nippes	20 273	13 779	18 023	39 457	***
Total	154 666	98 336	109 851	314 576	2 142

*** : Données insignifiantes

Tableau 36 : Population animale au 30 juin 2024 par département (en tête)

Département	Bovin	Porcin	Ovin	Caprin	Caprin amélioré
Centre	90 829	55 660	6 976	217 435	1 075
Sud	82 144	29 793	92 019	109 673	3 908
Grand'Anse	33 421	40 503	51 620	83 120	247
Nippes	31 923	28 855	23 830	50 574	***
Total	238 317	154 811	174 445	460 802	5 230

*** : Données insignifiantes

Tableau 37 : Population bovine par département en 2024 (en tête)

Département	Années antérieures		Année 2024	
	31 déc 2020	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2024
Centre	94 471	100 734	90 829	94 808
Sud	70 819	72 415	82 144	74 334
Grand'Anse	42 323	32 341	33 421	29 503
Nippes	29 006	34 147	31 923	27 207
Total	236 619	239 637	238 317	225 852
Variation (en %)		1,28	-0,55	-5,23

Tableau 38 : Population porcine par département en 2024 (en tête)

Département	Années antérieures		Année 2024	
	31 déc 2020	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2024
Centre	101 584	70 376	55 660	55 114
Grand'Anse	39 515	38 582	40 503	44 027
Sud	37 972	25 870	29 793	31 701
Nippes	34 015	33 708	28 855	21 215
Total	213 086	168 536	154 811	152 057
Variation (en %)		-20,91	-8,14	-1,78

Tableau 39 : Population ovine par département en 2024 (en tête)

Département	Années antérieures		Année 2024	
	31 déc 2020	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2024
Sud	63 592	92 822	92 019	78 602
Grand'Anse	53 782	41 712	51 620	42 339
Autres départements	26 643	30 298	30 806	28 270
Total	144 017	164 832	174 445	149 211
Variation (en %)		14,45	5,83	-14,47

Tableau 40 : Population caprine par département en 2024 (en tête)

Département	Années antérieures		Année 2024	
	31 déc 2020	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2024
Centre	249 220	217 496	217 435	214 275
Sud	84 810	84 162	109 673	75 059
Grand'Anse	120 337	78 207	83 120	94 195
Nippes	66 310	55 092	50 574	52 441
Total	520 677	434 957	460 802	435 970
Variation (en %)		-16,46	5,94	-5,39

Tableau 41 : Population caprine améliorée par département en 2024 (en tête)

Département	Années antérieures		Année 2024	
	31 déc 2020	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2024
Centre	1 840	1 385	1 075	2 184
Autres départements	***	1 390	4 155	2 801
Total	1 840	2 775	5 230	4 985
Variation (en %)		50,85	88,48	-4,69

*** : Données insignifiantes

Tableau 42 : Population de poules par département en 2024 (en tête)

Département	Années antérieures		Année 2024	
	31 déc 2020	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2024
Centre	685 443	536 679	624 444	605 030
Sud	322 869	390 742	302 210	277 074
Grand'Anse	300 548	344 312	335 414	322 582
Nippes	173 828	181 988	170 892	144 723
Total	1 482 688	1 453 721	1 432 960	1 349 409
Variation (en %)		-1,95	-1,43	-5,83

Tableau 43 : Production d'œufs de poule par département en 2024 (en millier d'unités)

Département	Années antérieures		Année 2024		
	2020	2023	Jan à juin	Juil à déc	Annuel
Centre	5 869	4 493	2 840	2 424	5 264
Sud	3 572	3 421	1 761	1 179	2 940
Grand'Anse	1 752	1 508	1 072	858	1 930
Nippes	1 812	1 428	726	504	1 230
Total	13 005	10 850	6 399	5 195	11 594
Variation (en %)		-16,57			6,85

Tableau 44 : Population de dindes par département en 2024 (en tête)

Département	Années antérieures		Année 2024	
	31 déc 2020	31 déc 2023	30 juin 2024	31 déc 2024
Centre	34 606	58 298	59 513	26 020
Nippes	10 598	7 012	10 148	7 656
Sud	11 092	4 225	4 406	3 205
Grand'Anse	1 590	2 116	1 452	908
Total	57 886	71 651	75 519	37 789
Variation (en %)		23,78	5,40	-49,96

Tableau 45 : Production d'oeufs de dinde par département en 2024 (en millier d'unités)

Département	Années antérieures		Année 2024		
	2020	2023	Jan à juin	Juil à déc	Annuel
Centre	351	496	211	180	391
Sud	153	77	65	22	86
Autres département	125	115	73	39	112
Total	629	688	349	241	589
Variation (en %)		9,33			-14,35

Tableau 46 : Production de lait par département en 2024 (en TM)

Département	Années antérieures		Année 2024		
	2020	2023	Jan à juin	Juil à déc	Annuel
Sud	929	1 740	793	326	1 119
Centre	2 274	979	656	41	697
Autres départements	1 348	377	113	277	390
Total	4 551	3 096	1 562	644	2 206
Variation (en %)		-31,97			-28,75